

AFFAIRE N° 44/14. - Virement de crédits.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'autoriser le virement de crédits ci-après :

du chapitre 931 - article 618 10 000 000

pour le chapitre 936

- article 611 - Rémunérations personnel temporaire 6 000 000

- article 618 - Charges sociales 4 000 000

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu
Le 11 de décembre 1969
Le Secrétaire Général
M. H. Kuster
pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
M. MARCON